

LEGAULT, Albert en collaboration avec Manon TESSIER. *Le Canada et le maintien de la paix : trois grands débats / Canada and Peacekeeping : Three Major Debates*. Clementsport, N.-É., Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix, 1999, vi-108 p. français/vi-103p. anglais.

Houchang Hassan-Yari

Volume 31, numéro 2, 2000

Nécessité ou innovation ? Vers une redéfinition de la politique étrangère Canadienne 1984-1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704167ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704167ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Hassan-Yari, H. (2000). Compte rendu de [LEGAULT, Albert en collaboration avec Manon TESSIER. *Le Canada et le maintien de la paix : trois grands débats / Canada and Peacekeeping : Three Major Debates*. Clementsport, N.-É., Centre canadien international Lester B. Pearson pour la formation en maintien de la paix, 1999, vi-108 p. français/vi-103p. anglais.] *Études internationales*, 31(2), 372-374. <https://doi.org/10.7202/704167ar>

origines ont écrit sur ces mêmes sujets. Autant chez les géographes et les politologues francophones que latino-américains, pour ne mentionner que ceux-ci, il y a une très abondante et très pertinente production scientifique que Paul F. Diehl et ses collaborateurs auraient eu le plus grand intérêt à consulter et ce, pour le plus grand bénéfice des lecteurs de cet ouvrage. C'est dommage que la perspective anglocentrique des responsables de cette publication enlève une bonne partie de la valeur qu'elle aurait pu avoir si l'on avait fait un effort d'ouverture vers d'autres horizons intellectuels au moins aussi riches en enseignements en cette matière que le monde anglo-saxon.

Orlando PEÑA

Département des sciences humaines  
Université du Québec à Chicoutimi, Canada

**Le Canada et le maintien  
de la paix : trois grands débats /  
Canada and Peacekeeping :  
Three Major Debates.**

LEGAULT, Albert en collaboration avec  
Manon TESSIER. Clementsport, N.-É.,  
Centre canadien international Lester  
B. Pearson pour la formation en  
maintien de la paix, 1999, vi-108 p.  
français/vi-103p. anglais.

Depuis la fin de la guerre froide le monde est confronté à une prolifération sans précédent des conflits localisés de toute nature. La réponse internationale à la misère des populations civiles prises en otage par les combattants est souvent lente et parfois inexistante. Cette inertie est peu compréhensible et fort coûteuse pour les victimes de l'injustice. L'ouvrage de Legault, assisté par Tessier, est un

effort nécessaire d'approfondir la discussion autour de trois débats majeurs qui se posent à trois niveaux : international, théorique et canadien.

*Le grand débat international* analyse les tentatives de réformer l'ONU qui a échoué de remplir de manière effective sa mission dans le domaine de maintien de la paix et la sécurité internationales. Ce chapitre examine « les réformes institutionnelles », « les réformes organisationnelles » et « les réformes par ajustements ». Dans la première partie, Legault étudie les différentes propositions de la réforme du Conseil de sécurité : de l'élargissement du nombre de ses membres permanents, avec ou sans droit de veto, des membres non permanents, la création d'une catégorie de membres semi-permanents, l'inclusion des organisations régionales comme membres, à l'abolition partielle du droit de veto. Il affirme que l'on s'oriente de plus en plus vers un Conseil de sécurité élargi dont les modalités et formes restent à déterminer.

« Les réformes organisationnelles » touchent au fonctionnement de l'ONU, en particulier le financement et la restructuration du Secrétariat de l'Organisation. Sous la pression des États-Unis qui ont utilisé leur contribution financière à la réforme de l'Organisation, le Secrétariat est désormais dirigé sur le modèle d'une corporation. « Les réformes par ajustements » analysent l'état des ressources financières et matérielles ainsi que l'amélioration des processus de décision au sein de l'ONU. Legault s'attarde intentionnellement sur la question-clé et urgente de processus décisionnel et la nécessité de le réformer afin de mettre en œuvre une structure initiale de

planification initiale qui intégrerait tout à la fois les besoins civils et militaires d'une opération. Il propose l'établissement d'un « QG volant » (p. 23) de mission pour faciliter la coordination des opérations dans un premier temps et éviter des désastres comme celui du Rwanda.

Le deuxième chapitre est consacré aux « grands débats théoriques » qui couvrent une large gamme de sujets allant des aspects sémantiques, aux processus de résolution des conflits et à la reconstruction économique et politique des États. La gouvernance mondiale et la théorie des régimes ainsi que les liens entre les questions relatives aux opérations de maintien de la paix et les paradigmes majeurs relatifs à la résolution des conflits sont analysés sous le titre des organisations internationales et le maintien de la paix. Tout en rappelant le caractère « désuet » du Conseil de sécurité, Legault soutient que celui-ci n'a pas pour autant abdiqué ses responsabilités et tente d'imposer de nouvelles normes en matière d'intervention dans les conflits internes. Cependant le problème du moment et des modalités d'intervention et surtout la crise d'autorité des États qui sont soumis à un double défi, e.g. déchirure interne et ingérence externe, reste entier, selon l'auteur.

La revue des cinquante années de participation canadienne au maintien de la paix sous les auspices de l'organisation onusienne fait l'objet du chapitre trois, « Le grand débat canadien », qui se divise en trois parties. À travers la 'première génération des opérations onusiennes' (1945-1990),

Legault analyse l'évolution de la vision canadienne de la question et constate, dans un premier temps, le peu d'enthousiasme des Canadiens à l'idée de participer aux premières opérations (en Israël, au Cachemire, en Indonésie, ...), et puis une période d'enthousiasme déridé au réalisme. L'auteur attribue 'la ténacité' canadienne en matière de maintien de la paix au cours de cette époque à un sentiment de fierté collective et nationale, par défaut, l'interdépendance de la sécurité nationale et internationale, au peu d'exigence des missions en termes de personnel et de coût et à leur relative sécurité. Donc, « [P]eu coûteuses et peu dangereuses, les missions de l'ONU offrent, entre 1945 et 1990, plus d'avantages qu'elles présentent d'inconvénients ». (p. 76) Les changements de l'après-guerre froide donnent naissance à la deuxième génération des opérations de maintien de la paix et obligent le Canada à remettre en question son enthousiasme traditionnel. La prolifération des missions et leurs caractéristiques (génocides, conflits inter-ethniques et de nature religieuse, violation collective des droits humains à l'intérieur des frontières nationales) appellent à la prudence. Les initiatives telles la proposition de renforcer la capacité d'action rapide de l'ONU et la formation en matière de maintien de la paix manifestent la permanence de l'intérêt du Canada pour l'héritage Pearsonien.

*Le Canada et le maintien de la paix : trois grands débats* est une analyse exhaustive de la participation canadienne aux missions de la paix sous les auspices de l'ONU. Afin d'être complet, l'ouvrage aurait pu englober la participation du Canada à d'autres

missions du maintien de la paix, conduites à l'extérieur du cadre onusien. Il est écrit dans un langage accessible, renferme des tableaux fort intéressants et dans les deux langues officielles ; ceci lui donne une utilité accrue.

H. HASSAN-YARI

*Département de science politique  
Collège militaire royal du Canada, Kingston*

## DÉVELOPPEMENT ET ASSISTANCE INTERNATIONALE

### Défense des Populations et Développement : Un enjeu pour la Banque mondiale.

GARRIER, Claude. Montréal,  
L'Harmattan, Coll. « Points de vue »,  
1998, 176 p.

À une époque où l'action de la Banque mondiale dans les pays pauvres est sérieusement remise en question par plusieurs acteurs de la communauté internationale, l'ouvrage de Claude Garrier laisse perplexe. Bien que la préface de Tchétché Guessan nous fasse mieux comprendre ce que recherche l'auteur, des interrogations demeurent. Par exemple, comment concilier les objectifs de lutte à la pauvreté tels que définis dans les statuts de la Banque avec des constats aussi décevants que ceux qui sont mentionnés dans ce volume et qui se résument à ceci : détérioration de la situation économique et de la souveraineté politique de plusieurs pays aidés par la Banque mondiale.

L'ouvrage comporte deux parties. La première rappelle d'abord les événements qui sont à l'origine de la Banque mondiale et ses objectifs qui consistent « à soutenir la reconstruction

des pays dévastés par la guerre ou les calamités naturelles, à favoriser le développement économique des pays nouvellement décolonisés et la réduction de la pauvreté des populations » (p. 17). Par la suite, l'auteur décrit de façon détaillée une fonction importante de la Banque, soit la régulation des flux financiers internationaux, ce qu'elle fait en appuyant les investissements publics et en conseillant et supervisant des projets.

Lorsqu'elle fournit des capitaux aux PED pour les inclure dans les circuits financiers et commerciaux, la Banque et ses principaux actionnaires deviennent largement bénéficiaires de cette action qui participe à un endettement excessif de ces pays. « ... en 1988, la Banque verse moins d'argent aux PED, qu'elle n'en reçoit de remboursements » (p. 50).

En supervisant de très près les projets qu'elle finance, la Banque mondiale s'ingère de plus en plus dans le gouvernement d'un pays où elle impose un modèle occidental – industriel et néolibéral – de développement. Devant le constat d'échec de plusieurs de ses projets et de sa stratégie de lutte contre la pauvreté, la Banque impose maintenant des prêts d'ajustement structurel dont l'impact sur les pauvres inquiète grandement les ONG de développement.

La deuxième partie décrit l'autre mécanisme régulateur de la Banque mondiale qui vise à obtenir une adéquation entre les investissements publics, les vœux des populations et l'environnement. Cela est fait 1) à l'intérieur d'un cadre institutionnel et 2) par les voies de recours.